



ORGANISME DE FORMATION

Convention et prise en charge possible.

Organisme de formation enregistré sous le N° 73 81 0128481

MAITRISER LES FONDAMENTAUX DE LA PAIE

3 jours

PUBLIC VISES

Assistante de gestion
Gestionnaire de paie/prestataire de paie
Comptable

PRE REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Acquérir es bases en droit du travail
Identifier et calculer les principaux éléments pouvant impacter le salaire brut : primes, absences, congés payés...
Savoir calculer les cotisations sociales
Savoir établir toute paie de salarié (hors réintégration des IJSS)
Comprendre les bases du prélèvement à la source (PAS)

Techniques pédagogiques utilisées, suivi / évaluation

Moyens : PC relié à un vidéoprojecteur ou à un écran TV, support papier
Méthodes : Alternance Théorie / Pratique. Démonstration, mise en pratique sur le dossier de l'entreprise, échanges, questions / réponses.
Evaluation : Questionnaire de satisfaction remis en fin de journée. Questionnaire de contrôle de connaissance.
Remise d'une attestation de fin de formation.

Adresse du lieu de formation

Chez le client

Contact

Elisabeth BENNECIB, formatrice
06 31 95 98 75 / e.bennecib@activepaie.fr



ORGANISME DE FORMATION

Convention et prise en charge possible.

Organisme de formation enregistré sous le N° 73 81 0128481

Programme de formation

I- Connaitre les formalités à l'embauche

- Les vérifications à faire avant l'embauche
- La constitution du dossier papier
- La décalvation préalable à l'emploi
- La visite d'information et de prévention
- Le registre unique du personnel
- Les affiliations aux caisses sociales
- Les situations à risque (salarié mineur, salarié étranger)

II- L'établissement du bulletin de salaire

- Connaître les mentions obligatoires et les mentions interdites du bulletin de paie simplifié
- Du salaire de base au salaire brut
- La gestion des absences
- Les cotisations sociales
- Les exonérations et les allègements de charges sociales
- Les variables du net
- La dernière paie et les documents de sortie

→ Tarif 700€ HT/ jour